



La négociation collective dans les structures culturelles

Règlement intérieur et accords d'entreprise

12 décembre 2019 – 1 journée à Paris - 330 € TTC*

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable, Directrice/directeur artistique d'une structure de spectacle vivant. Toute personne chargée/e de la gestion du personnel dans un lieu de spectacle.

OBJECTIFS

Les règles sociales laissent de plus en plus la place à la négociation collective. Une telle voie est de nature à rendre les questions sociales adaptées au plus près des enjeux d'organisation d'une structure culturelle. Il convient cependant de respecter un certain formalisme et de bien mesurer les incidences de ces outils de ressources humaines dans le spectacle. Cette journée a pour objet de présenter un panorama des différents textes et donner des repères concrets pour se situer.

CONTENU DÉTAILLÉ

Les négociations annuelles obligatoires

Le règlement intérieur

- De quoi parle t on ?
- Les clauses à prévoir

Négocier un accord d'entreprise

- Les nouvelles dispositions et règles de négociation : hiérarchie des normes sociales et ses évolutions. Qui négocie ? et quels sont les thèmes ouverts à une telle négociation ?
- Quels sujets aborder ?
 - Contrats
 - Durée du travail, modulation, conventions de forfait...
 - Le télétravail
 - Primes indemnités avantages acquis...
 - Congés, Compte Epargne Temps .../...
- Les étapes à connaître
- La rédaction de l'accord
- Les formalités à accomplir

VOTRE INTERVENANTE EXPERT

Emilie Le Thoër - Avocate au Barreau de Nantes, fondatrice de la société Le Thoër Avocat, cabinet spécialisé dans le secteur des industries créatives et culturelles.



MÉTHODE

Apport théoriques, dossier pratique et réponses aux multiples questions liées à ces négociations.

THEMES COMPLEMENTAIRES

- Convention collective des entreprises artistiques et culturelles
- Convention collective des entreprises du secteur privé du spectacle vivant

ET APRES...

Des documents complémentaires pourront être transmis par email en fonction des intervenants. Un suivi de question/réponse est disponible via le CAGEC dans le mois qui suit la formation.

FINANCEMENT

* Le CAGEC n'est pas assujéti à la TVA pour la formation.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payés..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

Dans la grande majorité des cas, le financement total de la formation est possible. N'hésitez pas à me contacter pour toute information sur les financements.

Afdas. - Autres financements : nous contacter

LE CAGEC CHEZ VOUS !

Ce thème peut être organisé chez. Vous y gagnez en temps et en coût de déplacement. Pensez-y ! Retrouvez tous nos thèmes LE CAGEC CHEZ VOUS ! sur le site internet.

EVALUATION DES ACQUIS

La formation est évaluée par le biais d'un QCM de 10 questions maximum.

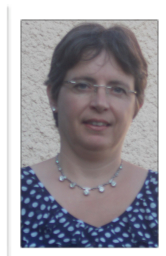
VALIDATION

- La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » transmise dans les 10 jours et incluant les résultats du QCM.
- Une évaluation écrite/orale à la fin de la formation est réalisée par l'intervenant/e. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
- Un bilan « à froid » sera transmis à chaque participant/es 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique plusieurs mois après.

VOTRE CONTACT

Sylvie Ricordaire

02 40 35 87 30



formation@cagec.fr

www.cagec.fr

Document non contractuel
Crédits photo : @fotolia.com
Copyright CAGEC©

LES PETITS +

- Des réponses à vos questions, précises et fiables
- Le CAGEC est un organisme de formation reconnu depuis 1982. Qualifié OPQF (label qualité et professionnalisme), membre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP), inscrit au répertoire Data Doc.



Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour les domaines suivants : Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées (droit, finance, gestion)



Le CAGEC est membre de la FFP

Nom et prénom :

Date de naissance :

L'employeur

Nom de la structure

Adresse complète

Téléphone

Email

Site internet

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5 6 à 9 10 et +

Coordonnées personnelles

Adresse complète

Téléphone

Email

Financement du stage

AFDAS

Uniformation

Pôle Emploi

Financement personnel

Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ce document est non contractuel. Seuls les devis et conventions de formation avec nos conditions générales sont valables.

Fiche d'information

La négociation collective dans les structures culturelles

12 décembre 2019 - Paris

Nom et prénom :

Quel est le niveau de votre formation initiale et précisez son intitulé :

- I et II
- III
- IV
- V

Quel est le titre de votre poste actuel ou de votre fonction :

Avez-vous une connaissance préalable du
une bonne connaissance une



thème traité dans la formation ?
approche non

Le statut de votre structure :

Association SARL autre , préciser :

Merci de préciser le nombre de salariés :

CDI :

CDD :

Avez-vous déjà mis en place :

- un accord d'entreprise
- un règlement intérieur

Pour compléter ce thème vous pouvez également suivre ? (à cocher si intéressé/e)

- Convention collective des entreprises artistiques et culturelles
- Convention collective des entreprises du secteur privé du spectacle vivant

Quelle est votre motivation pour suivre cette formation ? Qu'en attendez-vous ?